

Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges PLU de Xonrupt-Longemer

Département des Vosges

Orientations d'Aménagement et de Programmation

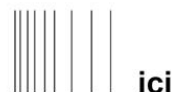
Document pour enquête publique



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr



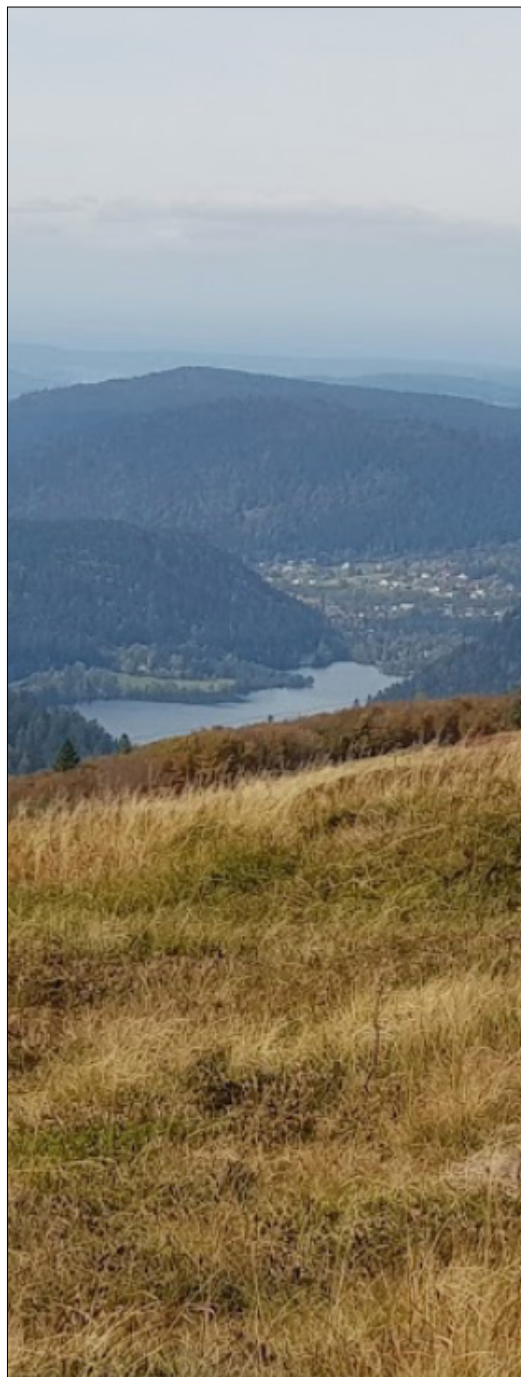
ici



& là

FloraGIS

Cabinet d'expertises en Flore, Habitat et
Systèmes d'Informations Géographiques
8c avenue de la Libération
F-57530 Courcelles-Chaussy
Tél. : +33.(0)3.87.21.09.15
floragis@orange.fr - http://floragis.com



Sommaire

1 / Préambule :

Les orientations d'aménagement et de programmation

Cadre légal

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

2 / L'orientation d'aménagement et de programmation du Collet

Situation - Contexte ;

L'existant à maintenir pour l'extension du bâtiment

Le schéma d'orientations d'aménagement et de programmation du Collet ;

Insertion du projet dans son environnement : la qualité paysagère ;

Insertion du projet dans son environnement : qualité architecturale et matériaux biosourcés;

3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"

Situation - Contexte : Un linéaire organisé en trois séquences ;

Le schéma d'orientations d'aménagement et de programmation de l'entrée de ville ;

Séquence forestière avec percées visuelles sur la Vologne

Séquence du centre ville de Xonrupt : Qualifier les espaces publics et apaiser la RD

Séquence d'habitat dispersé : une entrée de ville à restructurer

4 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Trame verte et bleue"

Le schéma d'orientations d'aménagement et de programmation de la Trame verte et bleue ;

Protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue de la commune

Le petit patrimoine et le patrimoine naturel à préserver

1 / Préambule

Les OAP - Cadre légal

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont données en application des articles L151-6 à L151-7-2 du code de l'urbanisme: Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles. De plus, elles définissent les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques.

« I Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ; 3° (Abrogé) ;

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, restructurer ou aménager ;

5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

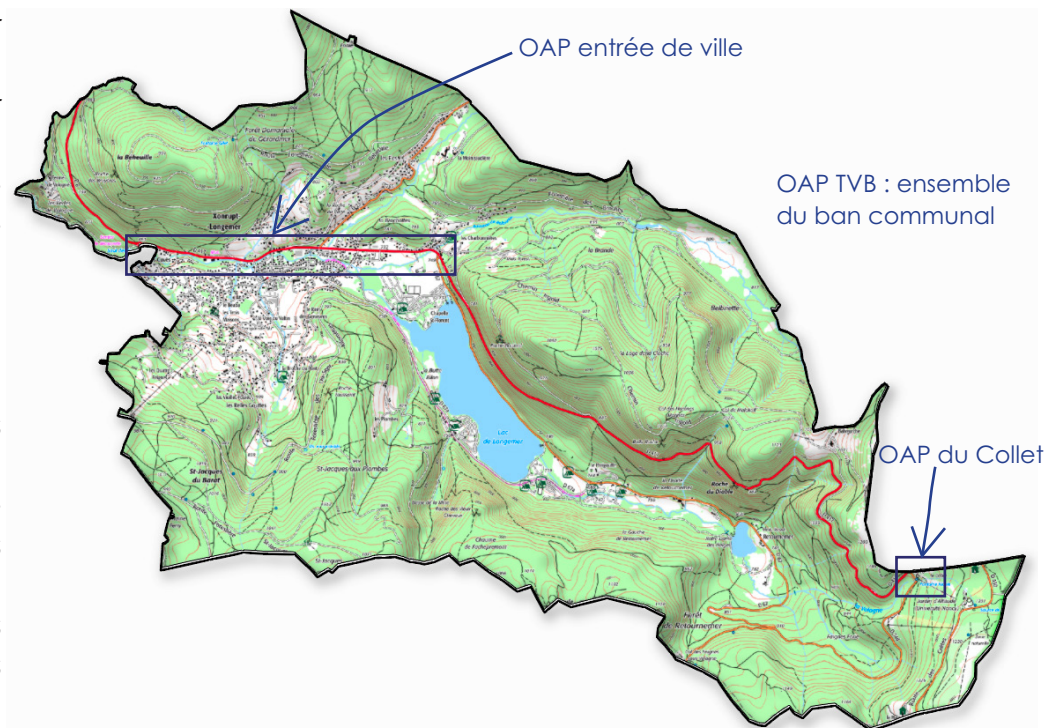
6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36 ;

7° Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un

espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition.

II. En zone de montagne, ces orientations définissent la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles locales. »

La situation des OAP de Xonrupt-Longemer sont les suivantes :



1 / Préambule

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent répondre aux objectifs du PADD.

L'article R.151-6, précise les attendus de ces OAP :

“Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.

Le périmètre des quartiers ou secteurs auxquels ces orientations sont applicables est délimité dans le ou les documents graphiques prévus à l'article R. 151-10”.

L'OAP comporte un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur. Elles visent ainsi à insuffler une dynamique de projet et une vision prospective au plan local d'urbanisme.

En tant qu'outil de production de la forme urbaine souhaitée pour le développement communal, l'OAP comporte des principes d'aménagement.

Le projet à réaliser dans cette OAP devra être compatible avec les principes du schéma d'aménagement et devra être conforme avec les règles exposées dans le règlement.

Les orientations d'aménagement et de programmation orientent le développement urbain dans une dynamique globale qui découle des orientations du PADD, à savoir :



orientation 1 : Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation du territoire de moyenne montagne vosgienne.



orientation 2 : Conforter la dynamique et l'attractivité du territoire communal pour accueillir de nouveaux habitants.

1 / Préambule

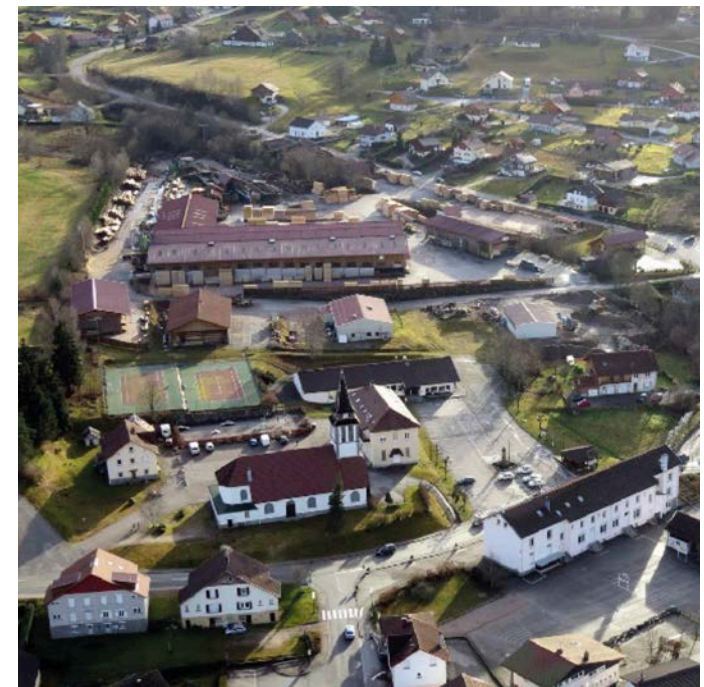
Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation



orientation 3 : Encourager à une pratique douce du territoire comme un critère qualitatif complémentaire pour l'installation de nouveaux ménages.



orientation 4 : Maitriser et organiser durablement le développement de l'urbanisation dans le but de préserver les paysages et la biodiversité locale.



orientation 5 : Offrir des conditions adaptées à l'évolution des activités économiques et à leur intégration au sein du territoire.

2 / L'orientation d'aménagement et de programmation du Collet



Situation

2 / L'orientation d'aménagement et de programmation du Collet

contexte : un site naturel exceptionnel

Vue sur le site actuel

L'existant à maintenir pour l'extension du bâtiment

Etat initial

- A1110 m d'altitude
- ancien domaine de ski;
- alternance de hêtraies et de bois de conifères;
- position de carrefour;
- relief accentué.

Les points d'appui

- intégration dans les franges boisées;
- desserte existante;
- effet vitrine sur le carrefour.

La programmation urbaine

- extension de l'hôtel à l'Est;
- Extension latérale et non vers les parties humides du ruisseau de la Vologne (Sud);
- mise aux normes accessibilité et sécurité;



Programmation spécifique aux "Unités touristiques nouvelles":

Article L122-1 (du code de l'urbanisme : «La localisation, la conception et la réalisation d'une unité touristique nouvelle doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels.»)

Article L151-7 du code de l'urbanisme : "En zone de montagne, ces orientations définissent la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles locales.



Vue arrière de l'hôtel : un vallon préservé;

2 / L'orientation d'aménagement et de programmation

**Principe d'aménagement
Rapport de COMPATIBILITE**

"Le Collet"

Le site se développe sur 2 communes : Xonrupt-Longemer et Le Valtin.

La Commune du Valtin n'a pas de document d'urbanisme applicable : elle répond au Règlement National d'Urbanisme.

L'OAP de l'UTN est réfléchi à l'échelle du site, sans tenir compte de cette limite administrative



LEGENDE

- Périimètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Chemin vers le col de la Schlucht et menant à l'arrêt de bus
- Développer un bâtj qualificatif, durable et performant
- Donner avoir un projet en cohérence avec le caractère montagnard et l'identité des lieux
- Intégrer la gestion des eaux de ruissellement
- Planter et minimiser le talus (paliers - terrasses) du terrain au nord-est du bâtiment
- Appuyer le bâtiment sur la lisière boisée
- Apporter un environnement paysagé et perméable au stationnement
- Point de vue plongeant à soigner : forte visibilité sur les toitures

Echelle graphique



La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

OAP du Collet : Insertion du projet dans son environnement : qualité paysagère



Exemple d'architecture appuyée sur la lisière forestière :
Gironcourt-sur-Vraine (88)



Exemple de noue pluviale : Sainte-Croix aux-Mines(68)



Exemple de stationnement paysager et perméable : Amnéville(57)

La qualité environnementale et la prévention des risques

Insérer l'extension en lisière de forêt :

La lisière crée une intégration douce de l'extension dans son site. Sans le dénaturer, la construction devra trouver des astuces d'insertion au sein des plantations et du talutage du site. Cette transition douce est également propice à la faune et à la flore : le talus, le long du bâtiment, maintiendra une végétation touffue, véritable refuge aux animaux, et "garde-manger" pour les oiseaux et les insectes.

Le maintien des espaces naturels au pied du bâtiment doit apporter, aux résidents de l'hôtel, un cadre paysager de qualité.

Intégrer la gestion de l'eau de ruissellement :

La gestion des écoulements pluvial doit être canalisée, stockée et rejetée vers la Vologne : aucun écoulement ne pourra se réorienter vers l'entrée du site. Les réseaux, lorsqu'ils sont aériens participent à l'aménagement paysager de l'ensemble des espaces extérieurs.

Les besoins en matière de stationnement

Apporter un environnement paysager au stationnement :

Pour préserver le paysage et le lien avec la nature, les espaces de stationnements neufs présentent des revêtements perméables, végétaux ou minéraux. Ils contribuent ainsi, également, à une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Pour éviter un impact trop fort des véhicules depuis la route, ces zones de stationnement sont, préférentiellement encadrées par des haies arbustives (non taillées) ou des murets constitués de blocs de granit.

La desserte par les voies, réseaux et par les transports en commun

Arrêt de bus sur la ligne Gérardmer-Munster

A proximité de l'hôtel, un arrêt de bus figure au col de la Schlucht. L'hôtel est desservi par les transports en commun.

Les autres réseaux existants voirie, accès, ne sont pas modifiés.

La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

OAP du Collet : Insertion du projet dans son environnement : qualité architecturale et matériaux biosourcés

La qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

Développer un bâti qualitatif, durable et performant :

La sensibilité du site mérite le plus faible impact possible de la construction sur son environnement. Comment concilier nouvelle construction et faible impact ? En mettant en oeuvre un bâti qualitatif, durable et performant (matériaux massifs et biosourcés - le bois; matériaux durables non peint : le zinc et des isolants naturels qui ne souilleront pas le site sur sa durée de vie et sa déconstruction ultérieure.

Intégrer des productions d'énergies renouvelables :

Dans un site isolé comme au Collet, les énergies "renouvelable" sont propres mais elles permettent également d'arriver à palier aux coupures d'énergie et apportent une certaine indépendance énergétique.

Créer une extension du projet en cohérence avec le caractère montagnard et l'identité des lieux :

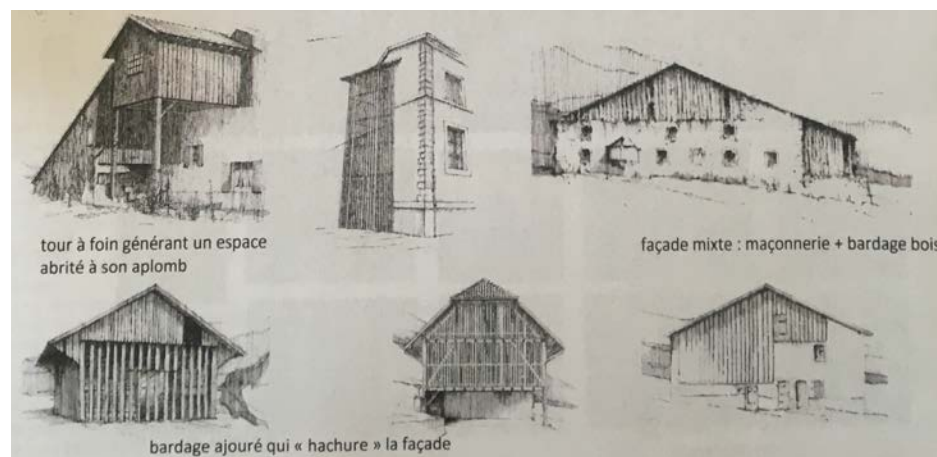
Il est possible, grâce aux matériaux, et au "respect de l'architecture locale" de donner une identité montagnarde à la construction. Il ne s'agit pas de faire du pastiche des constructions anciennes, dont les usages étaient bien différents, mais il s'agit de s'inspirer des identités constructives.

La mise en oeuvre des façades consiste à réinterpréter ces savoir-faire et à valoriser l'usage du bois en structure, en protection ou en parement.

Des exemples ci-dessous montrent des ouvrages fonctionnels, issus de l'architecture locale, réalisés en toute simplicité et dans l'esprit du lieu.

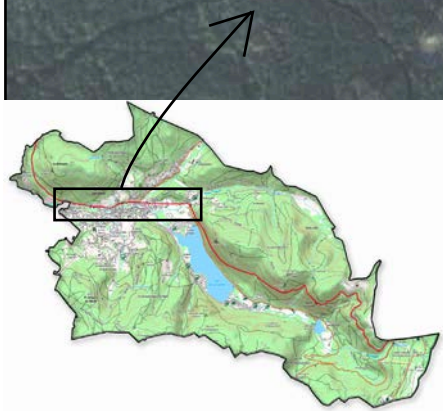
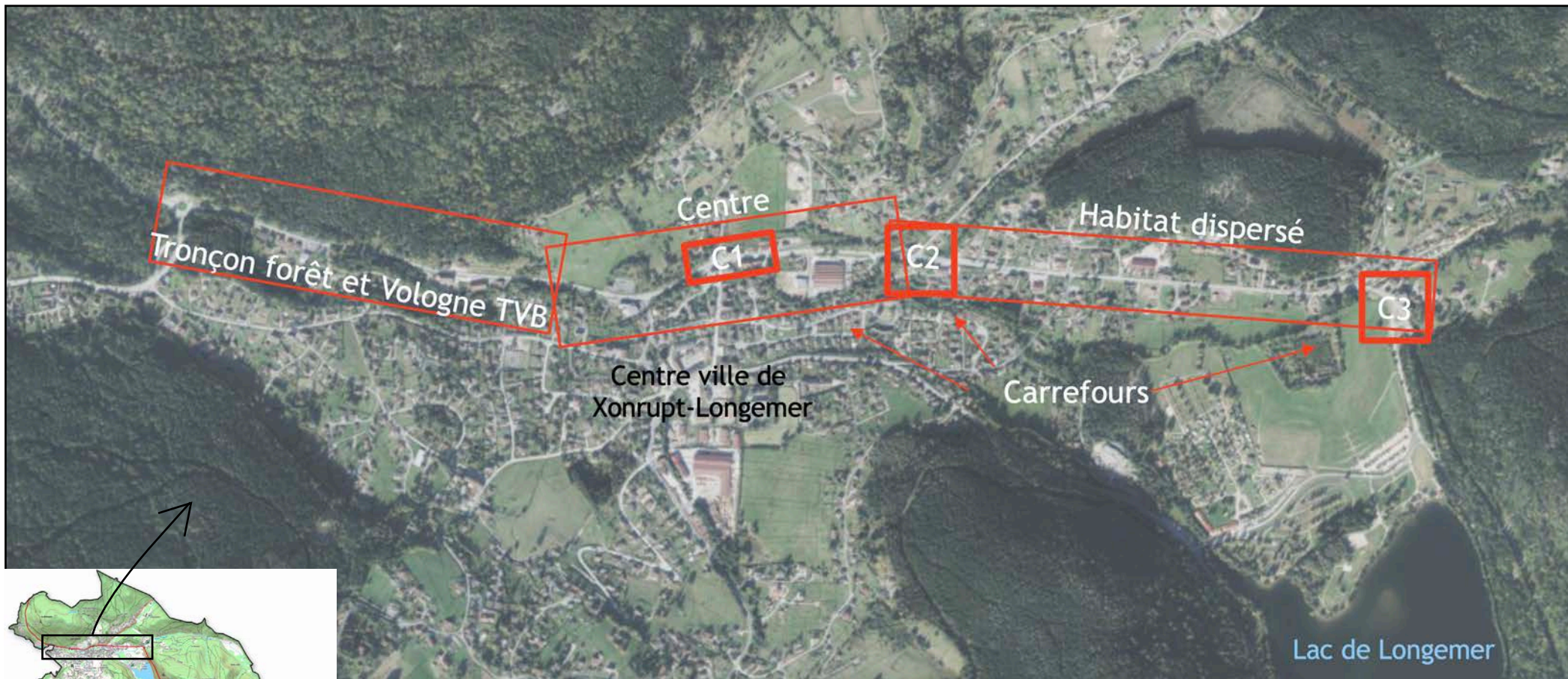


Exemple de mises en oeuvre et de systèmes visant la performance énergétique et la réduction des carbone : étanchéité à l'air, test d'étanchéité à l'air et construction bois isolée en bottes de paille (Gerbépaille - Le Toit Vosgien à Gerbépail).



Extraits tirés de "Le bois dans l'architecture traditionnelle du Massif Vosgien" - Mémoires de recherche de l'École d'Architecture de Nancy

3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"



Situation

Un linéaire organisé en trois séquences identifiables :
Séquence forestière avec percées visuelles sur la Vologne
Séquence du centre ville de Xonrupt : des espaces publics à qualifier
Séquence d'habitat dispersé : une entrée de ville à structurer

3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"

Contexte : La RD417, un axe de transit à la porte du département des Vosges et une traversée de commune emblématique du massif : un enjeu de valorisation stratégique pour le territoire

Route porteuse de valorisation patrimoniale :

Nature : paysage, ruisseau, ripisylve,
Granit (blocs, murets, bordures...)
Bois : Stock de grumes
Architecture: fermes et hangars,
Petit patrimoine : murets, ponts...

Point de vue vers les sommets, roches et sites de randonnée

Qualité paysagère inégale

Ici un paysage ouvert, soigné, minimaliste
...qui valorise une architecture de la reconstruction homogène et sans prétention, ainsi que le paysage du site classé au titre de l'environnement du Lac

De multiples accès privés non sécurisés,

Là bas, plus on s'approche du centre, un paysage qui se ferme, des constructions implantées sans plan d'alignement, des espaces de parking et des panneaux, enseignes...qui s'imposent au détriment du paysage naturel

Chaussée large au gabarit routier délimitée par des accotements enherbés ou des fossés, sans trottoirs

L'état des lieux : un diagnostic pour dégager des orientations

Etat initial : 3 séquences paysagères distinctes

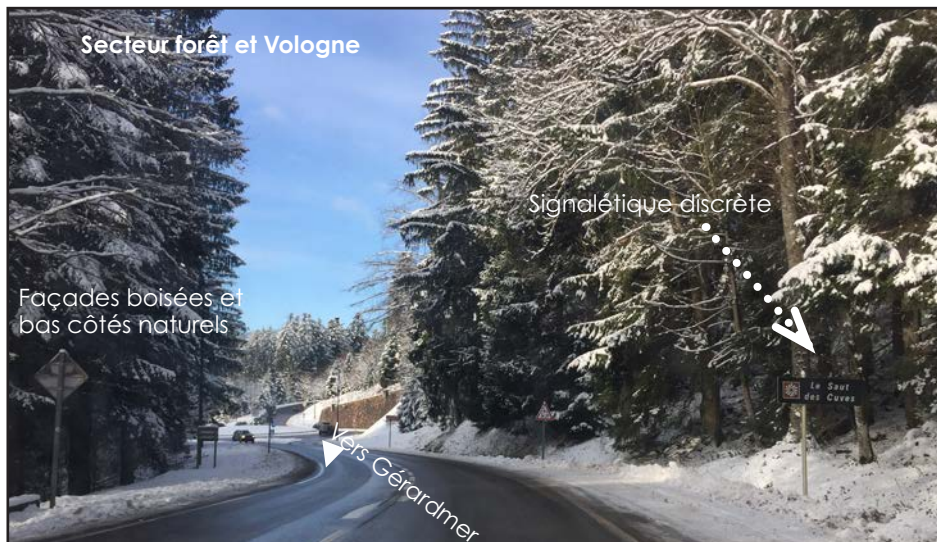
- Secteur forêt et Vologne : un cadre naturel préservé autour de la route
- Secteur du centre : Façades bâties, végétal discret et ambiance routière
- Secteur d'habitat dispersé : un paysage hétérogène et peu structuré, qualifié par ses vues lointaines

Les points d'appui

- Agir sur la cohérence des secteurs : appliquer des principes d'aménagement adaptés à chaque ambiance paysagère
- Des surlargeurs d'emprises publiques permettant la mise en oeuvre de ces principes

La programmation

- Maintien de la TVB : continuités écologiques, accentuation végétale garante de qualité paysagère
- Structurer l'environnement bâti limitrophe, encadrer les enseignes et la publicité, valoriser les qualités patrimoniales (naturelles, construites...)
- Planter les espaces publics et de transition pour intégrer les équipements (coffrets, transformateurs, mobiliers accessibilité et sécurité...;
- Qualifier les carrefours, sécuriser les traversées et les mobilités douces



3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"



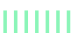

Séquence forêt et Vologne







Séquence forestière avec percées visuelles sur la Vologne

Maintien des continuités écologiques, préservation de la ressource en eau, renforcement des espaces végétalisés et structuration de l'environnement de la RD






Maintien des continuités écologiques et renforcement des espaces végétalisés

-  Corridor d'espaces naturels à préserver
-  Espace de respiration non construit à préserver
-  Plantations de fossés, haie basse, couvre-sol ou pied de façades. Principe d'amélioration paysagère du premier plan le long de la RD. Principe d'intégration urbaine de l'arrière plan le long de la RD
-  Alignement d'arbres de haute tige à planter (ombre et amélioration paysagère)




Mettre en valeur l'identité locale

-  Repère : élément patrimonial remarquable
-  Élément patrimonial intéressant, à préserver dans ses caractéristiques patrimoniales
-  Cône de vue valorisant des éléments patrimoniaux ou paysagers
-  Maintien du mur en granit, témoin de savoir-faire local et patrimonial

Structurer l'environnement de la RD

-  Principe d'aménagement du carrefour pour apaiser la circulation et créer un espace de rencontre - sécurité des traversées piétonnes
-  Secteur de projet à enjeux. Rassemblement et reconstruction cohérente du site : intégration paysagère et fonctionnelle
-  Front urbain et alignement de façades à renforcer (ravalements plantations en pieds de façade...)
-  Paysager et planter les aires de stationnement à l'aide de végétaux indigènes et adaptés au caractère du site.
-  Mise en place de mobilier urbain, d'enseignes, de pré-enseignes et d'équipement en cohérence avec l'ambiance paysagère des lieux

Préserver la trame bleue et la ressource en eau

-  Zone humide à protéger.
-  Secteur à préserver de l'urbanisation : PPRI.
-  Valoriser la Vologne en tant que trame paysagère et support de biodiversité

Maintien des continuités écologiques :



Maintenir des accotements enherbés pour s'accorder avec la forêt et la qualité des quelques ouvertures sur la Vologne

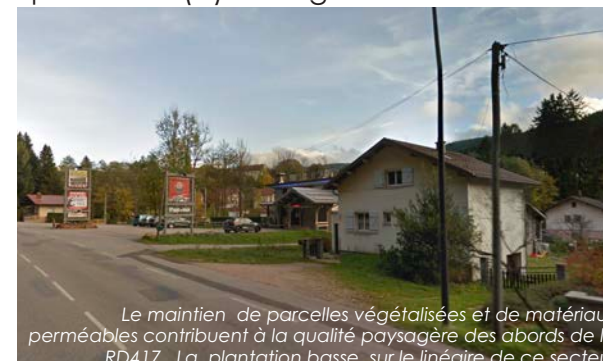
Accès à la forêt et à l'eau en toute fluidité

Maintien des vues sur la Vologne

Affirmer la séquence de forêt sans artifice

L'absence d'obstacle (barrière), le relief naturel, le maintien des accotements enherbés et des espèces indigènes favorisent le fonctionnement de l'écosystème et l'échange propice à toute la biodiversité. Le maintien des espaces naturels contribue au cadre paysager de qualité et au maintien de la trame verte et bleue. Des aménagements légers, favorisant l'accès, la découverte et la mise en valeur de ces milieux naturels spécifiques sont envisageables à condition de rester dans un esprit "nature" (matériaux biosourcés).

S'appuyer sur l'ambiance forestière pour qualifier les (a)ménagements :



Le maintien de parcelles végétalisées et de matériaux perméables contribue à la qualité paysagère des abords de la RD417. La plantation basse, sur le linéaire de ce secteur maintiendra les vues lointaines qui s'ouvrent vers le coteau



Restaurer un environnement paysager et forestier aux aménagements : plantation de fossés, haies basses...

Planter les stationnements, accès, tènement foncier, adaptés au caractère du site :

La prise en compte des corridors écologiques identifiés nécessite le confortement et/ou la remise en état de la nature des espaces artificialisés (haies, bosquets, talus...), le maintien des perméabilités pour le passage de la faune (traitement des clôtures, espace vert,...). Les espaces de stationnements neufs présenteront des revêtements perméables. Ils contribueront ainsi, à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

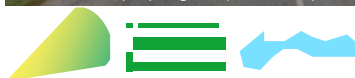
Séquence forestière avec percées visuelles sur la Vologne

Maintien des continuités écologiques, préservation de la ressource en eau, renforcement des espaces végétalisés et structuration de l'environnement de la RD

Valoriser le patrimoine naturel existant et préserver la ressource en eau :



Un cadre paysager qualitatif qui n'appelle pas d'avantage de "mise en tourisme" du site



Maintien des cônes de vues (Vologne et massifs), espace non construit et zone humide à préserver :

Le fonctionnement de l'hydrosystème (fonctionnement hydraulique et biologique) des zones humides du Blanc Ruxel doit être préservé. Les prés non construits, murets en granit à joints ouverts, accotements enherbés, fossés à ciel ouvert contribuent à ce fonctionnement et valorisent le cadre de vie, le paysage et l'attrait touristique des lieux.

Le caractère naturel des berges de la Vologne doit être maintenu. Tout aménagement éventuel doit être de nature à conforter la fonction écologique et le caractère naturel.

Assurer un cadre paysager de qualité :



Exemple d'aménagement à l'ambiance forestière :

Zone de stationnement des manifestations ponctuelles
Muttersholtz (67)



Affirmer l'ambiance forêt et éviter l'artificialisation :

Les espaces de stationnement des cellules commerciales (Gico - Pierres du Monde - ...) pourraient être requalifiés à l'aide de plantations « souples » et strates arborées composées d'espèce indigènes (cf photo ci-dessus). L'intégration d'un mobilier bois adapté au caractère naturel (bancs, signalétique, bornes lumineuses) permettra d'apaiser et de modifier le caractère routier de ces espaces de stationnement. Intégré discrètement (enfouissement des réseaux), l'éclairage sera minimaliste, de type balisage bas pour ne pas éblouir ou gêner l'avifaune.

Intégrer la gestion de l'eau de ruissellement



Exemple de stationnement paysager et perméable :
Parc du Rouget (15)







S'inspirer d'exemples qualitatifs pour appuyer l'ambiance naturelle du site et qualifier les aménagements en entrée de ville :

Pour préserver le paysage et le lien avec la nature, les espaces de stationnements neufs présentent des revêtements perméables, et s'inscrivent dans la pente naturelle et non contre le relief. Ils contribuent à une meilleure gestion des eaux de ruissellement. Pour éviter un impact trop fort des véhicules depuis la route, ces zones de stationnement sont, préférentiellement encadrées par des haies arbustives (non taillées) ou des murets constitués de blocs de granit.





3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"

Séquence du centre






Maintien des continuités écologiques et renforcement des espaces végétalisés

-  Corridor d'espaces naturels à préserver
-  Espace de respiration non construit à préserver
-  Plantations de fossé, haie basse, couvre-sol ou pied de façades. Principe d'amélioration paysagère du premier plan le long de la RD. Principe d'intégration urbaine de l'arrière plan le long de la RD
-  Alignement d'arbres de haute tige à planter (ombre et amélioration paysagère)




Mettre en valeur l'identité locale

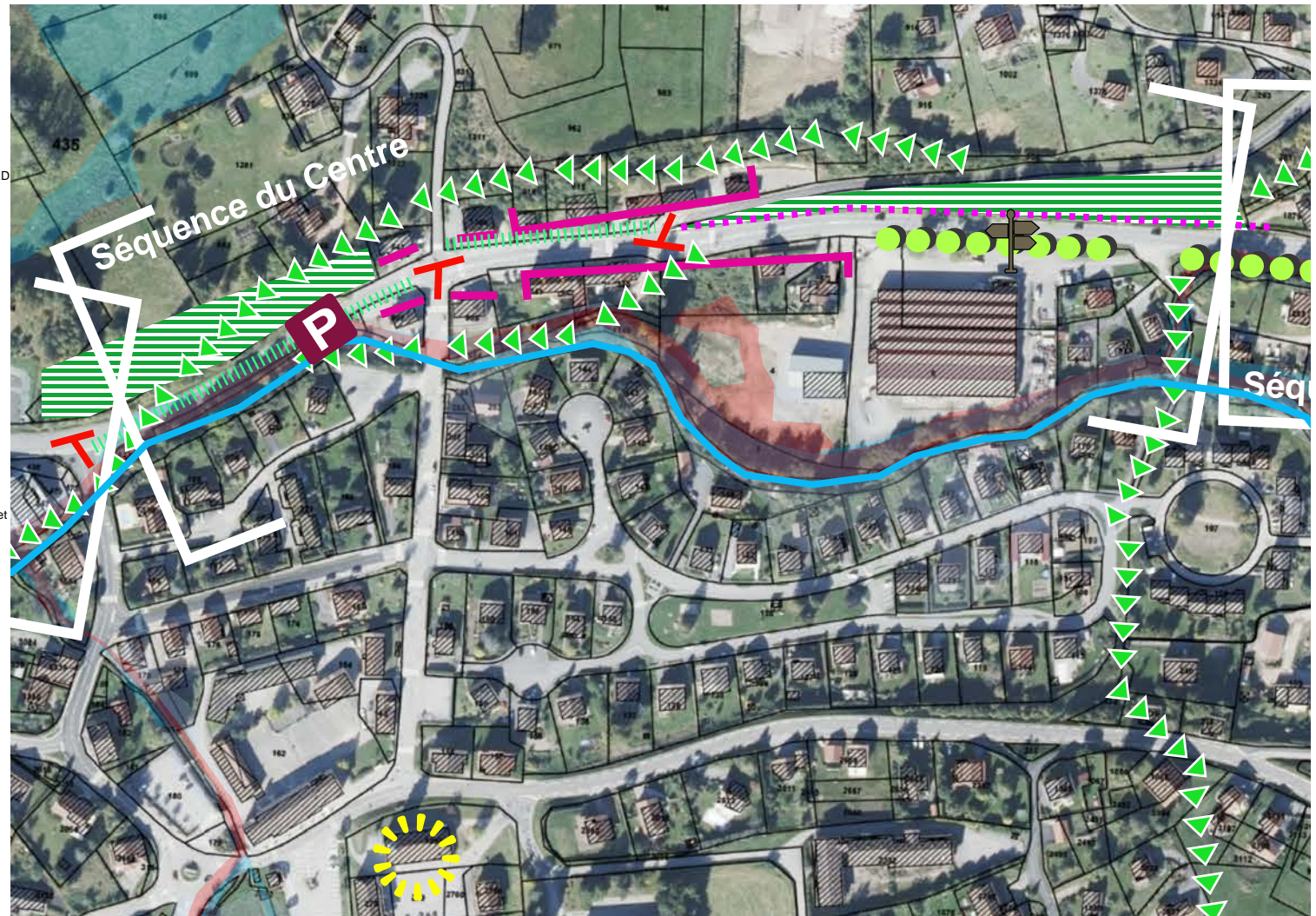
-  Répère : élément patrimonial remarquable
-  Élément patrimonial intéressant, à préserver dans ses caractéristiques patrimoniales
-  Cône de vue valorisant des éléments patrimoniaux ou paysagers
-  Maintien du mur en granit, témoin de savoir-faire local et patrimonial

Structurer l'environnement de la RD

-  Principe d'aménagement du carrefour pour apaiser la circulation et créer un espace de rencontre - sécurité des traversées piétonnes
-  Secteur de projet à enjeux. Rassemblement et restructuration cohérente du site : intégration paysagère et fonctionnelle
-  Front urbain et alignement de façades à renforcer (ravalements plantations en pieds de façade...)
-  Paysager et planter les aires de stationnement à l'aide de végétaux indigènes et adaptés au caractère du site.
-  Mise en place de mobilier urbain, d'enseignes, de pré-enseignes et d'équipement en cohérence avec l'ambiance paysagère des lieux

Préserver la trame bleue et la ressource en eau

-  Zone humide à protéger.
-  Secteur à préserver de l'urbanisation : PPRI.
-  Valoriser la Vologne en tant que trame paysagère et support de biodiversité



Séquence du centre

Maintenir les corridors écologiques, renforcer la nature en ville et s'appuyer sur la valorisation du patrimoine pour marquer l'entrée dans le centre de Xonrupt-Longemer




Corridors écologiques et espaces de respiration non construits à préserver, plantation des fossés et mise en valeur du mur de soutènement en granit :

Les éventuelles constructions et installations autorisées doivent prendre en compte les corridors écologiques identifiés et participer à leur maintien, leur confortement et/ou leur remise en état, notamment par un projet de naturation sur le tènement foncier (haies, bosquets, talus plantés...) et de maintien des perméabilités (pas de clôture pleine). La séquence est joliment accompagnée d'un mur de soutènement en granit qu'il convient de préserver : il appuie l'identité et révèle les savoir-faire locaux.

En face, la plantation d'un alignement d'arbres de haute tige le long de la traversée est encouragée. Les nouvelles plantations améliorent notamment le confort thermique de l'espace public (ombre, fraîcheur...) et participent à adoucir l'ambiance «routière». Ces éléments paysagers créeront des franges de transition structurantes entre le centre, avec ses façades en ordre continu et l'espace naturel forestier de la montée de la Schlucht.



Qualifier les espaces publics et apaiser la RD

P  Renaturer et planter les espaces publics du centre pour qualifier et sécuriser la traversée

Fronts urbains et dynamique de centre renforcées grâce aux parterres longitudinaux qualitatifs et pour des espaces publics apaisés

Pour accompagner les commerces du carrefour et rendre la traversée plus attrayante, le requalibrage de la RD, en chaussidou permettrait de gagner de l'espace au profit des piétons et de la végétalisation. Ce principe permettrait de mieux partager la chaussée avec les cyclistes, de sécuriser le carrefour (baisse de limitation de la vitesse) et d'apaiser la circulation sur ce tronçon. Les accès aux parcelles seraient mieux calibrés, les stationnements longitudinaux et les pieds de façade des constructions pourraient être désimperméabilisés et végétalisés, et ou plantés (massifs fleuris, grimpantes, arbres palissés...). L'intervention qualitative sur ce secteur induirait un regain d'attrait pour l'habitat et le commerce latéral, et conduirait à de nouvelles occupations, des ravalements de façades à termes.



Photomontage pour la requalification du centre de Xonrupt-Longemer avec l'appui d'une "chaussidou" et d'espaces publics plantés





3 / L'orientation d'aménagement et de programmation "Entrée de ville"







Séquence d'habitat dispersé

Donner une structure paysagère à la RD417
support de mobilités douces






Maintien des continuités écologiques et renforcement des espaces végétalisés

-  Corridor d'espaces naturels à préserver
-  Espace de respiration non construit à préserver
-  Plantations de fossé, haie basse, couvre-sol ou pied de façades.
Principe d'amélioration paysagère du premier plan le long de la RD
Principe d'intégration urbaine de l'arrière plan le long de la RD
-  Alignement d'arbres de haute tige à planter (ombre et amélioration paysagère)




Mettre en valeur l'identité locale

-  Repère : élément patrimonial remarquable
-  Élément patrimonial intéressant, à préserver dans ses caractéristiques patrimoniales
-  Cône de vue valorisant des éléments patrimoniaux ou paysagers
-  Maintien du mur en granit, témoin de savoir-faire local et patrimonial

Structurer l'environnement de la RD


-  Principe d'aménagement du carrefour pour apaiser la circulation et créer un espace de rencontre - sécurité des traversées piétonnes
-  Secteur de projet à enjeux. Rassemblement et restructuration cohérente du site : intégration paysagère et fonctionnelle
-  Front urbain et alignement de façades à renforcer (ravalements plantations en pieds de façade...)
-  Paysager et planter les aires de stationnement à l'aide de végétaux indigènes et adaptés au caractère du site.
-  Mise en place de mobilier urbain, d'enseignes, de pré-enseignes et d'équipement en cohérence avec l'ambiance paysagère des lieux

Préserver la trame bleue et la ressource en eau

-  Zone humide à protéger.
-  Secteur à préserver de l'urbanisation : PPRI.
-  Valoriser la Vologne en tant que trame paysagère et support de biodiversité



Photomontage pour la réalisation d'un alignement d'arbres de hautes-tiges (ombre, structuration du paysage...) support de mobilités douces, et d'apaisement de la RD. Ci-contre, principe de profil à adapter.

 Restructurer le linéaire de la séquence à l'aide d'un alignement de haute-tige et délimiter un espace dédié aux déplacements doux.

Un profil de voie pour tous les usagers rythmé par les plantations

La grande ligne droite de ce tronçon, appuyé par une chaussée dégagée incite à la prise de vitesse. La requalification de l'entrée de ville pourra être l'occasion de structurer la voie par la plantation d'un alignement, qui fera de la route, un itinéraire, un élément identitaire et qualifiant. Sous son ombre, l'espace sera propice à la mise en place d'une bande dédiée aux modes doux, qui sera mis à distance de la route par une zone tampon (minimum 1m de large). En l'absence de bordures, les bas côté seront traités en talus, noues plantées, en prairie fleurie ou parterre tapissant, selon l'emprise et le dénivelé.



Réduction de l'emprise de la chaussée pour gagner en accotements. Les aménagements latéraux permettent de mutualiser et de rationaliser le nombre d'accès aux parcelles. Le linéaire planté crée un paysage continu qui intègre les points faibles dans un ensemble cohérent.

Séquence d'habitat dispersé

Préserver les points de vue, soigner l'urbanisation, ses abords, les accès et les stationnements

Les franges de la RD 417 sont déjà largement urbanisées. Les possibilités d'amélioration du paysage d'entrée de ville consistera à définir de nouveaux aménagements pour valoriser les espaces latéraux et intégrer ces constructions (comme la requalification structurante et plantée de la RD). Il s'agira également d'accepter des projets de restructuration, extension ou ravalement etc. susceptibles de s'intégrer dans le paysage, notamment en valorisant le patrimoine existant et en s'inspirant de ses caractéristiques.

Pour les aménagements périphériques des constructions



Les parcelles non construites en bords de RD créent des respirations bénéfiques et permettent d'ouvrir des perspectives. Si celles-ci venaient à être bâties, l'aménagement des parcelles devraient maintenir, dans la mesure du possible, le caractère de pré ouvert. La pose de clôtures est contraire aux pratiques et usages du paysage local, fondé sur le rapport entre le bâti et l'espace agricole de proximité. Si des clôtures s'avèrent nécessaires, elles doivent être d'aspect sobre. Leur hauteur ne fait pas blocage au regard, leurs couleurs et leurs matériaux sont réalisées avec un dispositif de type clôture agricole (bois grillage galvanisé par exemple).

La présence de fossés et de noues paysagères plantées pourra jouer deux rôles fondamentaux : gérer les eaux pluviales et tamponner les débits vers les réseaux en cas de grosses précipitations, et créer un filtre entre le domaine public et privé tout en évitant la pose de clôtures. Ces bandes plantées seront également bénéfiques pour l'intégration des zones de stationnement en bord de route.

Les nouveaux stationnement sont perméables, et de préférence engazonnés.

La valorisation du patrimoine et l'adaptation des constructions au paysage



Le volume des constructions traditionnelles peut servir de modèle à l'habitat individuel, en tant que réinterprétation des formes locales et familières. L'architecture vernaculaire propose un modèle de construction à la fois sobre et compact, adapté au paysage des hautes-vosges et à la fois mixte bois-pierre, répondant aux enjeux environnementaux. Pour la réhabilitation, restructuration des constructions existantes, l'emploi de ces matériaux doit être privilégié.

S'inspirer de cet habitat traditionnel pour organiser les constructions permettra de composer des façades mixtes, à la fois enduites et bardées de planches posées à la verticale, comme dans les appentis. Dans tous les cas, les volumétries doivent rester simples pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations/extensions et se lire dans une cohérence avec le bâti existant.

Le bâti traditionnel rural est sobre : il convient de laisser cette lisibilité qui tient en grande partie dans la simplicité de la volumétrie des constructions (pas de lucarnes, chiens assis... pas de style architectural importé type alpin ou canadien).



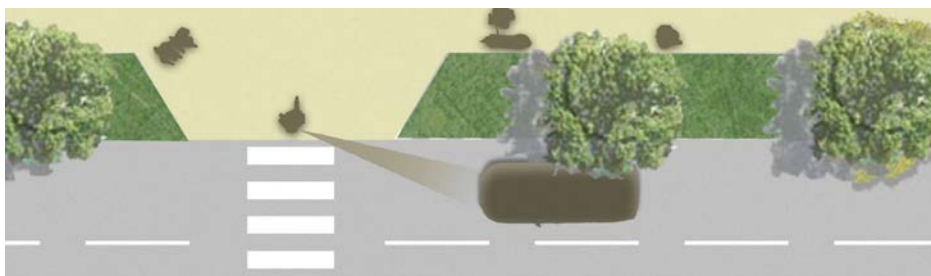
Hangar - appentis traditionnel des Hautes-Vosges - situé en bord de RD417 à valoriser et exemple d'architecture réinterprétant ce patrimoine local (Maison privée à Gérardmer - Arcane arch.)

Séquence d'habitat dispersé

Maintien des continuités écologiques, mise en valeur de l'identité locale et et structuration de l'environnement de la RD

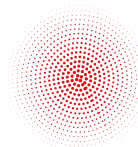
Sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes

La réduction de la largeur de la chaussée de la RD417 libère de l'espace pour intégrer plus largement des fonctions (noue, fleurissement...) et tous les usagers (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, etc.). La rationalisation des accès sur la RD et le linéaire aménagé pour les piétons limite le nombre de traversées piétonnes, qui peuvent se mutualiser avec les carrefours et les principaux accès. Ils rythmeront, par l'aménagement d'avancées sur chaussées (cf vue en plan ci dessous), le linéaire de la RD417.



Encadrer l'information, la signalisation touristique, les enseignes et la publicité

En venant d'Alsace, la séquence d'habitat dispersé est la première séquence traversée : en sortie de forêt, elle présente la première image de l'urbanisation du département vosgien. Le panneau d'entrée d'agglomération est plus lointain, mais les enseignes, pré-enseignes, panneaux d'information touristique sont nombreux. Cette séquence au paysage ouvert est marquée par cet afflux d'informations. Un cahier des charge encadrant les formes, matériaux et couleurs pourrait être proposé aux porteurs de projets, afin d'améliorer la cohérence visuelle de ces éléments. Ils pourrait se décliner également au mobilier.



Secteur de projet à enjeux. Rassemblement et restructuration cohérente du site : intégration paysagère et fonctionnelle

Les sites de l'ancienne colonie et de l'entreprise STPHV sont amenés à évoluer à court termes. Ils doivent prendre en compte les caractéristiques paysagères de l'entrée de ville, éviter d'obstruer des cônes visuels repérés et tirer parti de la structure végétale en place pour leur évolution. A minima, une réflexion particulière devra être menée sur ces deux sites pour rationaliser leur accès sur la RD 417 et leur traitement qualitatif.

L'aménagement des abords des deux sites devra proposer un traitement paysager des bandes de recul par rapport à la RD 417. Il restera préférentiellement ouvert, sans haie ou clôture périphérique, permettant la vue et la valorisation du des bâtiments restructurés, en premier plan paysagé et le relief en arrière plan. Les stationnements se feront de façon préférentielle à l'arrière des bâtiments afin de ne pas élargir visuellement le profil de la RD.

Ces aménagements, au delà de leur qualités paysagères, déclineront des dispositifs en faveur de l'adaptation aux changements climatiques (plantations d'arbres de haute-tige, végétalisation des sols, infiltration à la parcelle, ...)

Exemple d'un transformateur, local poubelles et toilettes en bois. La mutualisation des services et la signature architecturale, sobre, peut se décliner pour les espaces propreté et les différents mobiliers comme les corbeilles, les bancs, etc... La mise en valeur des matériaux et traditions locales est une condition impérative pour s'inscrire sur un axe touristique de premier ordre (Exemple de l'aire poids-lourd du Reyran - Un traitement simple mais très lisible)

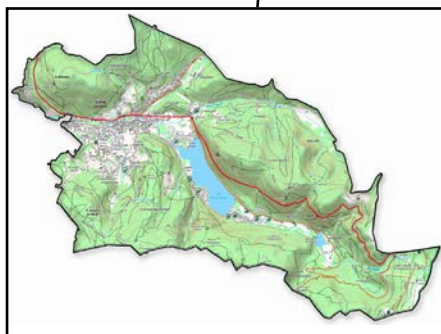


4 / L'orientation d'aménagement et de programmation Trame Verte et Bleue

L'OAP Trame verte et bleue s'applique sur l'ensemble du territoire communal

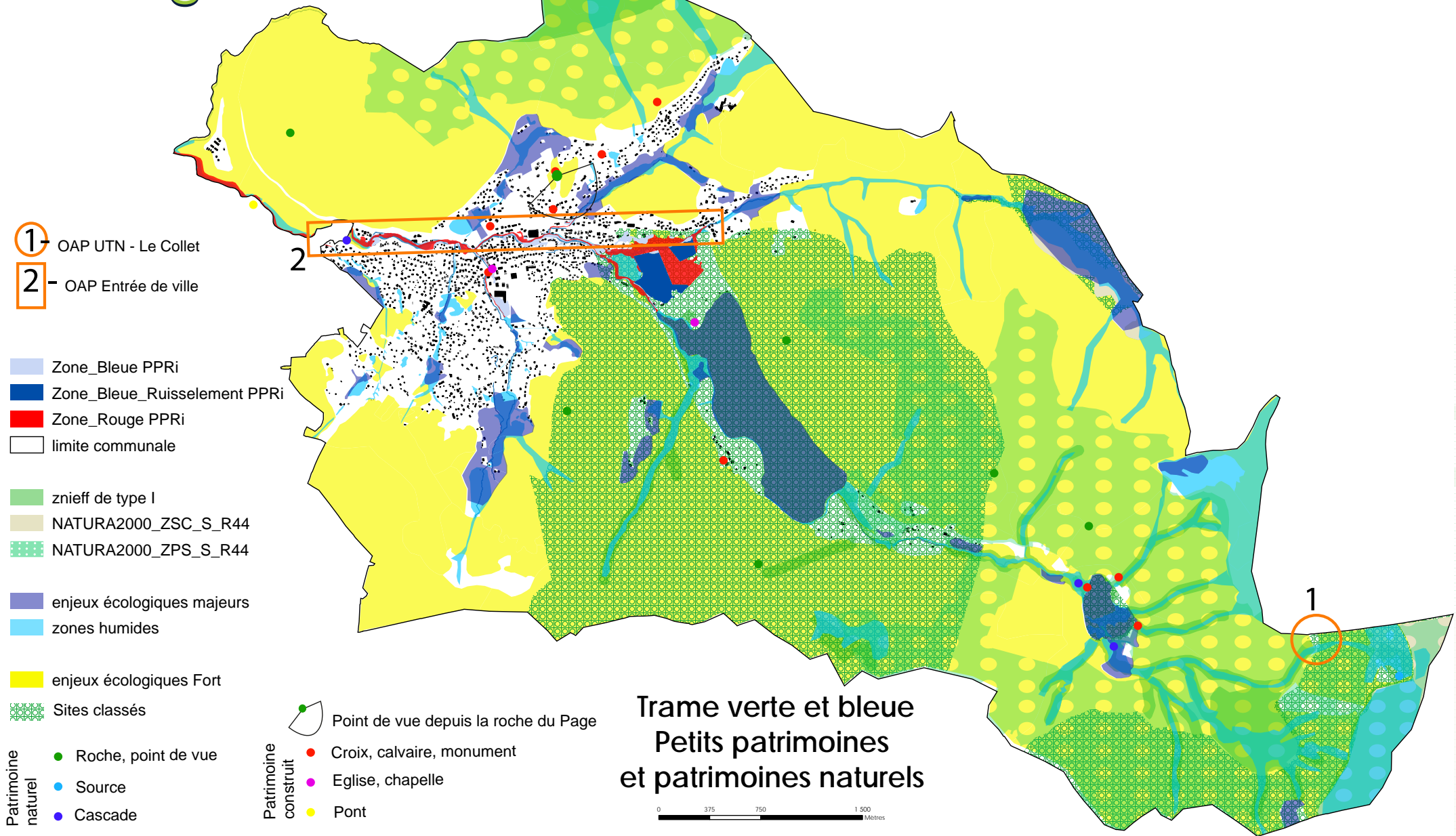
La carte de la trame verte et bleu, du petit patrimoine et des patrimoines naturels témoigne de la grande richesse du territoire de Xonrupt-Longemer mais aussi de sa sensibilité, notamment face à la fréquentation humaine de plus en plus conséquente. Pour garantir la préservation de ces richesses, les OAP définies sont de nature à conforter les fonctions écologiques du territoire. Pour enrayer la perte de biodiversité les OAP visent à la préservation, la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques. A cette fin, ces trames contribuent

- à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et des habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- à identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques, [...] ;
- à améliorer la qualité et la diversité des paysages “.



Situation

4 / L'orientation d'aménagement et de programmation Trame Verte et Bleue

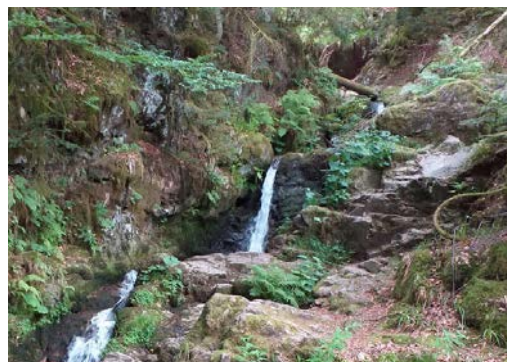


Protéger et mettre en valeur la trame verte et bleue de la commune

Pour les zones humides, dans les secteurs identifiés au document graphique de l'OAP :



Les lacs de Refournemer et de Longemer



La cascade Charlemagne



La tourbière de Belbriette

La préservation des zones humides

Le fonctionnement de l'hydrosystème (fonctionnement hydraulique et biologique) des zones humides identifiées sur la carte précédente (surfaces bleu ciel) doit être préservé, qu'elles se trouvent en milieu naturel ou urbain.

Aucun aménagement en amont ou en aval de ces zones humides ne doit créer de dysfonctionnement de l'hydrosystème, notamment en perturbant l'alimentation de la zone humide et/ou en provoquant son assèchement.

Les connexions hydrauliques et biologiques avec un réseau de zones humides ou de milieux naturels environnants, doivent être préservées ou le cas échéant rétablies.

La valorisation des cours d'eau et des retenues d'eau

De nombreux cours d'eau se trouvent en milieu urbain. L'aménagement ou la construction proche des berges sensibilise le réseau hydrographique. C'est pourquoi, le caractère naturel des berges doit être maintenu ou rétabli s'il a été dénaturé, sur une largeur minimale de dix mètres à partir du bord du cours d'eau, (soit une bande inconstructible de 20m).

Dans cette bande, la ripisylve (cordon rivulaire ou couverture végétale en bordure de cours d'eau), ainsi que les zones humides doivent être maintenus et entretenus.

Pour renforcer les fonctions de ces zones et de ces cours d'eau, ces bandes méritent d'être plantées. Dans ce cas, elles seront composées de végétaux propices aux zones humides pour participer à leur renaturation (espèces locales comme l'Aulne glutineux, le bouleau pubescent, l'Osier des vanniers, le Saule Blanc, pour les arbres ou comme la Reine des prés, la valériane, la salicaire, pour les végétaux, par exemple ...).

Le petit patrimoine et le patrimoine naturel à préserver

Pour une transmission aux générations futures

Les éléments de patrimoine recensés (qu'ils soient construits ou naturels) reflètent le savoir-faire des générations qui nous ont précédées ou les usages du territoire qui caractérisent la pratique de la montagne. Par leur mode d'adaptation au site, par l'expression de leurs croyances ou leurs usages, ces éléments confortent l'identité locale. Ils représentent une richesse pour la mémoire locale et une opportunité de protéger la nature et ses éco-systèmes.

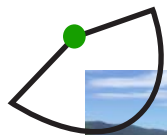
Chaque projet qui serait en contact avec ces éléments veillera à les préserver et à les mettre en valeur. Aussi, la préservation du contexte paysager dans lequel il s'insère est tout aussi important que la préservation du patrimoine en lui-même.



Patrimoine construit



Patrimoine naturel



La préservation du cône de vue depuis la roche du Page

Depuis la roche du Page, site naturel accessible et préservé à proximité du centre ville de Xonrupt, la vue est exceptionnelle. Deux principes méritent d'être tenus pour garder la qualité du site :

Le site n'a pas vocation à être aménagé et doit éviter toute installation par défaut (tels que des éléments hétéroclites : garde-corp, lampadaires, bornes, banc, table d'orientation, sans cohérence les uns avec les autres).

Le point de vue depuis le site doit préserver la cohérence paysagère d'ensemble. Tout projet d'élément construit (façade de couleur vive, toit éblouissant, ...) ou aménagé, (déboisement à l'emporte-pièce, terrassement impactant) dissonant ou disqualifiant depuis le point de vue de la roche du Page pourra être refusé pour préserver la qualité de la vue.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges

PLU de Xonrupt-Longemer

Département des Vosges



Le cône de vue à préserver de tout projet impactant, de l'OAP trame-verte et bleue - pour ne pas faire concurrence au massif et au lac- depuis la roche du Page et la vue sur la RD417, concerné par l'OAP "entrée de ville", axe à planter et à restructurer pour offrir une image qualitative de la commune et plus généralement du massif des Vosges

